LE TEMPOREL

DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE DES ORIGINES JUSQU'AU MILIEU DU XIIIº SIÈCLE

PAR

GUY PARGUEZ

AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

LA BASILIQUE ET SON TEMPOREL

JUSQU'AUX SÉCULARISATIONS DU VIII^e SIÈCLE.

La basilique. — Elle était, à l'origine, une chapelle fondée en l'honneur de saint Maurice par saint Germain dans un de ses domaines, situé sur une hauteur isolée, non loin d'Auxerre, et où celui-ci voulut être enterré. Cette chapelle fut bientôt appelée basilique de saint Germain et ne tarda pas à devenir la principale église du diocèse après la cathédrale.

Les premiers religieux. — Quatre évêques furent d'anciens « abbés ». Ce titre implique qu'il existait déjà une communauté de simples clercs; le terme « monastère » apparaît pour la première fois sous le pontificat d'Aunaire (561-605). Avant 835 (confirmation du privilège de libre élection selon la règle de saint Benoît), on ne possède pas de preuves certaines de la date où fut introduite la règle bénédictine.

Formation du temporel. — Le temporel ne se développa vraiment qu'à partir du vii^e siècle, trouvant sa source dans la puissance financière et territoriale des évêques d'Auxerre. La reine Clotilde avait fait reconstruire la basilique et l'évêque Optat fit bâtir à côté un oratoire funéraire dont on pense avoir retrouvé des restes. Le roi Clotaire fit recouvrir le tombeau du saint d'un monument de grand prix et donna pour la basilique une terre à l'évêque, qui en garda l'usufruit.

Le temporel. — Corvol, Moulins, Guerchy, les trois premiers biens, se trouvent à l'est d'Auxerre, à proximité d'une voie romaine et d'une

rivière. Moulins et Guerchy sont joints à l'Yonne par leur rivière, qui semble ainsi jouer le rôle de diverticulum fluvial. Saint-Germain s'enrichit ensuite de Sacy, Domecy, Bouilly, Corbeilles-en-Gâtinais, Saint-Fargeau, Branches, Rouvray et, dans le proche voisinage du monastère, de Montmercy, Orgy, Nantelle et Poiry. Vers le début du viire siècle, le monastère de Moutiers, qui venait d'être fondé par Quintilien, seigneur de la Puisaye, à l'intention des pèlerins anglais qui se rendaient à Rome, fut probablement joint à Saint-Germain. L'évêque Haimer donna Annay sur un affluent de la Loire, Ponnessant près de l'Ouanne, Néron sur l'Yonne, Lignorelles. L'abbaye possédait, en outre, en Saintonge des villae, don de l'évêque Didier (premier quart du viie siècle).

CHAPITRE II

LA PROSPÉRITÉ DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE (SECONDE MOITIÉ DU VIII^e-FIN DU IX^e SIÈCLE).

Saint-Germain et l'histoire carolingienne. — L'une des conséquences de la victoire des Carolingiens fut de contribuer à affranchir Saint-Germain du pouvoir épiscopal.

Pendant une bonne partie du règne de Charles le Chauve, l'abbaye est au centre de presque toutes les luttes. Sa position fortifiée ne pouvait être confiée qu'à une personne sûre. Aussi le roi en donna-t-il l'abbatiat à son oncle, Conrad, ce qui fut profitable au temporel du couvent : c'est à Conrad, en effet, que nous devons les cryptes, construites après la bataille de Fontenoy-en-Puisaye et où fut opérée, par Charles le Chauve lui-même, réfugié à Auxerre lors des événements de 858, la seconde translation des restes de saint Germain. Ce fut à ce moment que les deux fils de Conrad reçurent, pour prix de leur fidélité, le comté d'Auxerre et l'abbaye, qu'ils gardèrent peu de temps, puisqu'ils trahirent Charles en 861. L'abbaye n'en conserva pas moins la faveur du roi. Ce dernier envoya des moines en ambassade auprès de Nicolas II. C'est à cette occasion que le pape dut leur accorder confirmation de leurs biens, ce qui mécontenta vraisemblablement le roi, puisqu'il n'en fait mention dans aucune de ses confirmations. Dans les années 863 et 864, Charles le Chauve, en conséquence des événements de Lorraine et de la révolte de Charles l'Enfant, séjourna de nouveau à Auxerre, où fut célébré le mariage de sa fille Judith, et il confia l'abbaye à son fils Lothaire. Toujours en 864, au plaid de Pîtres, les moines obtinrent confirmation des biens de leur mense.

L'année suivante, année de la dédicace de l'avant-nef de la basilique, l'abbé Lothaire mourut et fut remplacé par son frère Carloman. En 871, la révolte de Carloman ramène Hugues l'Abbé à la tête de Saint-Germain : à l'abbé royal succédait l'abbé seigneur. Désormais, dans l'histoire de l'abbaye, le pouvoir royal passera au second plan.

Lorsque Boson, qui s'était réconcilié avec les Guelfes, devient roi, en

871, ses possessions s'arrêtent non loin d'Auxerre, qui reste ainsi au centre du conflit. Les rois de Neustrie le reconnaissent en accordant à Hugues l'Abbé confirmations ou donations, qui profitent directement ou indirectement à l'abbaye.

En 887, le monastère, dont Anseri, évêque de Paris, venait d'obtenir la direction, était attaqué par les Normands, et l'assaut se renouvelait deux ans plus tard. En 898, les Normands furent écrasés par le comte Richard, qui se présentait, en 901, comme abbé de Saint-Germain et chef incontesté de la Bourgogne et d'Auxerre en particulier, lorsque l'assaut de Rollon contre la ville d'Auxerre fut brisé par l'évêque Geran en 911.

Le statut de l'abbaye. — Le monastère se trouve affranchi de la tutelle épiscopale, mais il reste dans la dépendance de l'évêque en ce qui concerne son temporel. Le seul propriétaire est le roi, qui peut en disposer à sa guise. Charles le Chauve séjourne fréquemment dans l'abbaye, comme dans l'un de ses domaines.

L'abbé est un homme imposé aux moines, révocable, qui « possède » et administre le temporel, mais ne jouit que d'une partie de celui-ci depuis l'institution des menses, en 853. Cependant, les religieux agissent souvent de leur propre chef. Dans les chartes apparaissent trois personnes : le monastère, l'abbé, les moines. Un abbé, malade il est vrai, présentera même une demande par l'intermédiaire des moines. Ce n'est qu'incidemment que nous pouvons soupçonner qu'il a dû y avoir, au moins à certaines époques, des abbés réguliers.

En fait, les documents conservés n'ont pour seul objet que de fixer l'accroissement de la mense conventuelle : avant 853 existe l'abbatia; après cette date, le terme ne désigne plus que la part de l'abbé, dont une portion vient de temps en temps accroître celle des religieux.

Les particuliers peuvent agir comme donateurs, mais c'est le roi qui se présente comme le plus important bienfaiteur. Il reste à déterminer dans quelle mesure ses donations n'étaient pas des restitutions. Les religieux agrandissent aussi leur domaine par des échanges.

Le temporel. — Deux centres sont constitués : le groupe de possessions situées dans le voisinage d'Auxerre et un autre, plus au nord, entre Serein, Armançon et Yonne. Près d'Auxerre se trouvent Orgy, Pouligny, Vallan, Béquilly, un port à Annay, Moutiers, Saints, Merry. Près de l'Yonne sont plantés Festigny, Saint-Cyr-les-Colons, Aucep et, à l'opposé d'Auxerre, Égleny et Ponnessant.

Dans le groupe du nord, commodément reliés au monastère par la route ou la voie fluviale, se trouvent Héry, Hauterive, Cheny.

En 859 viennent s'ajouter Lucy-sur-Cure, Molay et Montelon. On a l'impression que les moines préfèrent les propriétés dans les vallées à d'autres plus proches, mais moins heureusement situées.

En 863, ils échangent Molay contre Arqueneuf, ce domaine étant situé plus près d'Auxerre et étant sur une ancienne voie romaine, et, en 864, Égleny contre Villiers-sur-Tholon. Entre 860 et 864, l'évêque et le comte abandonnent Perrigny en échange de Festigny, Lestralius et Grenniolus. En 864 se trouvent mentionnés, dans le bassin de la Cure, Magny, Vault-de Lugny, Voutenay, au nord Lignorelles, Bassou, Néron et Quincy, à l'ouest Saint-Fargeau, près d'Auxerre Venoy, et une vigne en Beaunois.

En 866, Bernay prend place entre Sauilly et Arqueneuf. Sur les bords du Serein, neuf ans plus tard, l'abbaye reçoit Revisy et Sermaise, puis, à une date non précisée, elle accroît également son domaine d'Ormoy, de Bouilly, Theil-sur-Vanne, Lasneray, la moitié de Charmoy, Chevry-en-Sereine, dans le nord, et, en Nivernais, de Mézières. En 901, les moines reçoivent vingt manses de vigne à Irancy, village encore renommé pour ses vins rouges.

Autour d'Auxerre, les propriétés ne s'éloignent guère de plus d'une vingtaine de kilomètres et il n'y en a pas dans les régions dépourvues de cours d'eau. En général, leur densité est plus grande dans le voisinage de la ville.

L'abbaye a retrouvé la plupart des biens qu'elle possédait à l'époque précédente.

Appartenant aussi bien à la Francia qu'à la Bourgogne, Saint-Germain n'a pu s'établir de façon prédominante dans aucune de ces deux régions. Située entre trois grands fleuves, elle n'a pu étendre ses possessions sur aucun.

L'exploitation. — Une donation énumère avec assez de détail l'organisation d'Ormoy. Certaines possessions sont affectées à la nourriture des moines, certaines consacrées à la vigne, au service hospitalier, au trésor, au luminaire, tandis que d'autres sont tenues en fief de l'abbaye. La prospérité du monastère était également assurée par les exemptions d'impôt et de tonlieu, en particulier pour quatre navires qui transportaient surtout du sel.

Au 1xe siècle, le temporel se présente donc comme appuyé sur le commerce fluvial dans une « région-pivot ». Il bénéficie des faveurs d'un souverain assez fort pour le protéger et l'agrandir.

CHAPITRE III

UNE ÉPOQUE DE TRANSITION : LES Xe ET XIe SIÈCLES.

Le statut de l'abbaye. — Elle se trouve dans la dépendance des ducs de Bourgogne, qui en ont l'abbatiat, puis la garde, qu'ils cèdent au comte de Champagne vers 1060 : Eudes-Henri se conduit en propriétaire lorsqu'il demande à Mayeul de réformer Saint-Germain, qui ne passe cependant pas sous l'entière domination de Cluny. Le pouvoir du roi reste théorique et la libre élection accordée en 994 n'empêche pas l'abbaye,

par suite des guerres entre le duc de Bourgogne et le comte de Champagne, de n'avoir à sa tête, entre 1052 et 1064, que le prieur Boson. Tout lien, enfin, n'est pas rompu avec les évêques, dont plusieurs se font enterrer dans l'abbatiale.

Le passif territorial. — La Bourgogne subit les Normands en 924, les Hongrois en 936 et 937, sans compter toutes les guerres qui se déroulèrent sur son territoire. Des possessions de l'abbaye furent enlevées par les ducs, les évêques. L'augmentation des droits de garde est à l'origine du procès soutenu en 1035 contre Gaudri de Saint-Florentin.

Les églises. — Elles constituent une partie des acquisitions de l'abbaye : certaines lui avaient déjà appartenu au ixe siècle, d'autres se trouvent en des lieux qui avaient fait partie du patrimoine de l'abbaye, mais où elles n'avaient pas été mentionnées; un troisième groupe comprend les églises se trouvant sur des propriétés qui appartiendront à l'abbaye à l'époque suivante, tandis qu'un quatrième et dernier groupe comprend celles qui dépendaient d'un prieuré. En tout, vingt-cinq « autels » situés presque tous dans les diocèses d'Auxerre et de Sens. Il semble que les évêques, qui s'en sont d'ailleurs montrés avares, n'ont prétendu donner que des droits, tandis que les moines affirmaient en avoir reçu la propriété totale.

Les prieurés. — En 994, et dans des circonstances peu claires, l'abbaye reçoit le prieuré de Saint-Léger, situé à une autre extrémité du duché de Bourgogne et dont les moines ont manifesté une volonté d'expansion. Il ne semble pas que le prieuré de Varzy, malgré ce qu'affirment les Gesta abbatum, ait jamais appartenu à Saint-Germain. De cette époque datent encore la restauration de Moutiers, la donation par les comtes de Nevers de Saint-Sauveur-en-Puisaye et de Decize, peut-être fondés à cette époque, la donation par Robert, fils du comte Landri, de Châtillon-en-Bazois. Au nord, le comte Thibaut soumettait à Saint-Germain, entre 1037 et 1040, les prieurés de Saint-Florentin. Le prieur Boson, enfin, fit recouvrer Cessy, tandis qu'en 1059 un moine fugitif fondait l'abbaye de Selby.

Les prieurés constituent donc la principale source d'accroissement du domaine et ils permettent d'en saisir l'évolution : ils en brisent l'ancienne cohésion par leur dispersion et par leur caractère de groupes terriens particuliers.

Les variations du temporel. — Lorsqu'on considère sur la carte l'emplacement des possessions de l'abbaye, on constate qu'au regard de la situation du ixe siècle, elles ont glissé vers le sud-est. Ce fait est probablement dû à ce que l'influence des comtes de Nevers et de Champagne s'est substituée à celle du duc de Bourgogne. Ainsi, c'est devant le comte Thibaut de Champagne que l'abbé Eudes dépose sa plainte contre Gaudri au sujet de Villiers-Vineux, alors que l'abbé Heldric s'était adressé

au duc de Bourgogne pour y obtenir une diminution du sauvement. Vers 1060, le duc de Bourgogne concédera en fief au comte de Champagne la garde de Saint-Germain d'Auxerre. Le duc n'aurait-il pas confisqué dans les territoires qui lui restaient soumis les biens d'une abbaye qui échappait à son influence?

Ainsi, à la fois par le changement de la nature des propriétés, par le manque de stabilité des possesseurs de Saint-Germain, entre la solide mainmise de Charles le Chauve et la prépondérance de Cluny, les xe et xie siècles marquent bien pour l'abbaye une époque de transition.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS DE SAINT-GERMAIN AVEC LA PAPAUTÉ, L'ORDINAIRE ET CLUNY (FIN DU XI^e SIÈCLE-1256).

La sujétion à Cluny. — Les Gesta abbatum, les Gesta pontificum, la charte d'Étienne de Blois et les bulles d'Urbain II et de Pascal II présentent cinq versions de cet événement, qui eut lieu en 1096. Le comte de Blois, Étienne, qui donne l'abbaye en réservant son droit de garde, fait bien sentir qu'il agit en propriétaire; l'évêque d'Auxerre prétend, au contraire, avoir seul obtenu la restitution d'une abbaye qui avait échappé à sa sujétion; Cluny, à qui les moines de Saint-Germain attribuent une part importante dans l'événement, minimise les faits et le pape saisit cette occasion pour affirmer son autorité. L'abbaye n'a donc aucune liberté, mais obtient tout de même de conserver des abbés particuliers, dont les trois premiers seront parents de saint Hugues.

Paix et prospérité (première moitié du XIIe siècle). — Ces trois premiers abbés eurent l'habileté de ne pas prendre parti dans les luttes qui opposèrent, au sujet de Saint-Germain, l'évêque d'Auxerre et l'abbaye de Cluny. La paix fut d'autant plus aisée à obtenir que le premier abbé clunisien, propre neveu de saint Hugues, monta en 1116 sur le siège épiscopal d'Auxerre et l'occupa jusqu'en 1137. Son successeur se brouilla avec Cluny et l'accord fut rétabli par Eugène III en 1147. L'abbé Ardouin se fit confirmer à la fois la protection du Saint-Siège et la possession des églises dépendant de l'abbaye. Le pape confirma aussi des biens matériels, comme la moitié d'une ville neuve, des sauvements, 60 sous de cens.

Luttes et décadence de l'abbaye. — Le nouvel évêque d'Auxerre, Hugues de Noyers, revendique ses droits sur l'abbaye. L'abbé Humbaud obtient pour se protéger une série de privilèges pontificaux et pousse même son avantage en obtenant le droit de porter la mitre et l'anneau. Ces luttes entraînent la décadence matérielle (vente de biens de mainmorte à des conditions désavantageuses) et spirituelle (rébellion du prieur, violences du prieur de Cessy contre le curé de ce lieu amenant sa mise en interdit). En 1215, l'abbé se voit condamné par les juges délégués par le pape à

obéir à l'évêque pour la visite et la correction; il refuse, en excipant de son appartenance à Cluny, ce qui amène Innocent III à distinguer la correction canonique, qui appartient à l'évêque, et la correction de l'ordre, qui appartient à l'abbé de Cluny. Le nouvel abbé, Renaud de Joceval, nommé directement par le pape en 1221, ne chercha pas querelle à l'évêque d'Auxerre, et Gautier (1238-1243) délivra l'abbaye d'une dette de trente mille livres tournois. Sous son successeur, les moines furent excommuniés pour n'avoir pas voulu recevoir les visiteurs de Cluny ni entendre lecture des statuts de Grégoire IX.

Les premiers succès de Jean de Joceval. — Ce dernier refuse, en 1245, de payer les redevances que Cluny levait sur l'ordre, d'où procès, et se brouille avec l'évêque en obtenant un usage étendu des pontificaux. Le monastère, pour faire face à ses frais, doit engager ses biens à des banquiers siennois, tandis que le pape continuait d'accorder des privilèges à l'abbaye ou de les lui confirmer.

Amoindrissement du temporel. — Le 27 mars 1256, une sentence du cardinal de Saint-Ange, confirmée le lendemain par Alexandre IV, libère Saint-Germain de toute sujétion à l'égard de Cluny, mais l'abbaye doit résorber une dette de 7.000 livres tournois, ce qu'elle fait en partie en prélevant 3.200 livres tournois sur les prieurés et en vendant pour 1.000 livres parisis la mainmorte d'Auxerre et pour 60 livres tournois celle de Perrigny. L'année 1256 marque donc une date importante au point de vue des statuts et au point de vue du temporel, car c'est la première fois que ce dernier se trouve définitivement amoindri par suite de luttes de prestige qui peuvent toujours reprendre.

CHAPITRE V

LES PRIEURÉS.

Les prieurés jusqu'au XIIe siècle. — Jusqu'au xe siècle, Moutiers fut le seul prieuré. Il y en aura d'autres après la réforme clunisienne : Saint-Léger, Saint-Sauveur, Decize, Châtillon, Saint-Florentin, Cessy, qui, à l'exception de Cessy, sont tous d'anciens monastères. Le terme de prieuré apparaît pour la première fois dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Germain sous l'abbé Roland (1074-1085).

Les prieurés et les frontières. — Moutiers, Saint-Sauveur, Saints, ainsi que d'autres villages, semblent témoigner de la permanence de lieux de culte dans cette région de la Puisaye qui était une ancienne marche.

Saint-Florentin a été donné peu après que la ville eut été occupée par les Champenois et se fut, de ce fait, trouvée sur la frontière. Pontigny a été fondé dans cette région-frontière sur des terres qui auraient normalement dû revenir à Saint-Germain. Au 1xe siècle, les villae de Revisy et Sermaise se trouvaient au moins en partie dans ce qui forme actuelle-

ment la commune de Pontigny et l'abbaye d'Auxerre possédait des domaines de chaque côté des limites des diocèses d'Auxerre, Sens, Troyes, Langres : le choix d'Héry, au xi^e siècle, pour y tenir une assemblée de paix, pourrait ainsi s'expliquer par la position de ce village sur la frontière, près d'une ancienne voie romaine. Le fait que les localités du ix^e siècle qui ont disparu du patrimoine de l'abbaye soient celles qui se trouvaient le plus engagées dans le diocèse d'Autun est-il uniquement une coïncidence? et, de même, le fait qu'ait succédé au premier abbé clunisien de Saint-Germain sur le siège épiscopal d'Auxerre le premier abbé de Pontigny?

Griselles se trouvait à la limite entre le duché de Bourgogne et le comté de Tonnerre, non loin de Laignes, placé sur la grande voie qui, passant par Tonnerre, reliait Langres à Auxerre, au carrefour de celle qui mène d'Autun à Troyes. Cette position avait aussi probablement une importance économique pour l'abbaye : Griselles servait, par Châtillon, de relai entre celle-ci et Saint-Léger, lui-même placé à la limite du duché et du comté de Bourgogne, d'où l'on pouvait descendre la Saône ou gagner Besancon.

Jusqu'à quel point les nouveaux prieurés de Decize, La Chapelle-aux-Chasses, Mazille, Châtillon n'étaient-ils pas destinés à remplacer l'ancienne liaison Auxerre-Annay (rendue peu sûre)? Peut-être est-ce le souci des comtes de Nevers de se protéger contre le duc de Bourgogne.

Les prieurés aux XIIe et XIIIe siècles. — Parmi les plus importants se trouvent Moutiers, Saint-Léger, qui a disputé presque toutes ses possessions à Bèze, en direction de l'ouest, alors qu'il n'en possédait aucune à l'est. Dans quelle mesure y doit-on voir l'action du duc de Bourgogne, son avoué et ancien propriétaire? Dans quelle mesure aussi Bèze n'a-t-il pas été appelé à supplanter Saint-Léger, puis n'est-il pas entré en défaveur au moment où Saint-Léger fut donné à Saint-Germain? Est-ce pour manifester son autorité qu'en 1109 l'abbé de Saint-Germain se fait donner, dans une discussion, le titre d'abbé de Saint-Léger?

Les autres prieurés étaient Cessy, Griselles, fortifié par le comte de Nevers, entre 1212 et 1228, tandis que la comtesse de Troyes avait promis de ne pas le faire sans l'assentiment de l'évêque de Langres, Decize, Saint-Sauveur, Saint-Florentin, qui près d'un siècle après sa fondation entre véritablement dans le domaine de l'abbaye et reçoit à cette occasion quelques libéralités des comtes de Troyes.

Les prieurés de plus faible importance sont Saint-Vérain, La Chapelleaux-Chasses, Monthiérault, Mazille.

Parmi les autres prieurés conventuels, Pesmes, donné à Saint-Germain par le seigneur de Pesmes, est situé sur un carrefour non loin de la frontière du duché de Bourgogne; ce prieuré, d'ailleurs, ne devait pas prospérer. Citons encore Saint-Germain-de-Vay, en Bretagne, qui apparaît au XII^e siècle et ne dut pas non plus être bien prospère. Sommecaise, Ber-

cenay, Saint-Marcel, Andry, Corbeilles-en-Gâtinais, Égry furent peut-être aussi des prieurés de Saint-Germain.

Les administrateurs généraux sont, en 1256, au nombre de quatre, à savoir ceux de Beaumont (ancien monastère fondé au xue siècle), Sougères-sur-Sinotte, Molay, Coutarnoux et Villiers-Vineux.

Les autres dépendances importantes sont Héry, le doyenné d'Arqueneuf et, tout près, Diges.

Les prieurés devaient conserver une certaine autonomie dans leur gestion et ne verser que des contributions à l'abbaye, ce qui entraînera leur mise en commende, au détriment des finances du monastère; en 1255, enfin, le pape accorde la permission de ne pourvoir personne en pensions ou bénéfices ecclésiastiques. Tandis que les administrations générales représentent une forme d'exploitation directe, les prieurés forment surtout un élément de prestige et une garantie très importante pour la sécurité des finances de l'abbaye.

CHAPITRE VI

LE TEMPOREL DE L'ABBAYE AUX XIIE ET XIIIE SIÈCLES.

Les premiers abbés et l'accroissement du domaine. — Hugues de Montaigu fit porter son effort sur les prieurés, aussi bien à Saint-Léger que dans le sud, où il obtint les églises de Thaix et d'Alluy, tandis qu'à l'ouest il se faisait confirmer Égry et Sommecaise. En Champagne, il reçut des terres à Bercenay, cependant que, plus au sud, le prieuré de Coutarnoux faisait son apparition dans les textes.

La moitié des églises confirmées s'inscrivent à l'est et au nord : Venoy, Beine, Bleigny-le-Carreau, Rouvray, Héry se placent entre Auxerre, le Serein et l'Yonne. Des jalons se trouvent posés sur les voies principales, plus nombreux dans les régions les plus importantes.

L'abbé Gervais obtient sur le chemin de la Loire, où réapparaît Annay, les églises de Saints et de Saint-Fargeau, tandis qu'au nord le prieuré de Saint-Florentin était définitivement acquis et qu'entre Ouanne et Yonne refont leur apparition Ponnessant, Villiers-sur-Tholon, Néron et, sur l'Yonne, Sougères-sur-Sinotte, Gurgy.

Les accroissements s'effectuent par donations (peu nombreuses), achats, procès, luttes contre d'autres abbayes (Pontigny et Vézelay); l'abbaye devient très riche.

Les derniers abbés (1147-1256). — Sous Ardouin (1147-1174), l'abbaye conserve sa puissance financière; l'abbé Humbaud (1174-1188) associe en 1176 le comte de Sancerre dans la possession de la terre de Ponnessant, en 1187 le comte de Nevers dans la justice de Saint-Thibault. L'abbé Raoul (1188-1208) fonde avec le comte de Troyes une ville neuve à Vauchassis.

En 1188, au début de l'abbatiat d'Humbaud, une bulle énumère les possessions de l'abbaye, qu'on retrouvera en 1256. Après Humbaud, les abbés, en particulier Renaud de Joceval (1221-1238), mènent une active politique d'achats.

Géographie du domaine. — Au sud-ouest, les propriétés s'égrènent le long de la Beaulche, mais ne franchissent pas l'Ouanne. L'Yonne ellemême n'est pas remontée plus loin que Bétry. A l'est de la Beaulche et de l'Yonne existe une ceinture de bois : Saint-Thibault, Vieupou, Grande-Bruyère, Montboulon, qui franchissent l'Yonne avec le Thureau. Autour de ce dernier sont établis des domaines limités au sud par la voie Auxerre-Poinchy-le Serein, qu'ils traversent pour rejoindre l'Armance jusqu'à Monthiérault. Après Saint-Florentin, les possessions montent jusqu'au pied de la forêt d'Othe, puis coupent brusquement le Serein à Seignelay avant de regagner l'Yonne à Néron.

Cet ensemble forme comme un croissant d'une cinquantaine de kilomètres de long sur vingt à vingt-cinq de large, que prolonge au sudouest le groupe de Moutiers et, sur l'Yonne, des localités isolées qui rejoignent les groupes du Serein, de Coutarnoux et de Molay.

Le domaine n'a pu atteindre les limites que lui fixait la géographie physique, mais il les déborde grâce aux prieurés.

CONCLUSION

Nous décelons à toutes les époques la permanence d'une même orientation, due à la situation géographique de l'abbaye : si un lieu perdu ne pouvait être rendu, Saint-Germain en obtenait un autre dans les environs. A toutes les époques, l'abbaye cherche à grouper ses biens le long de la Beaulche, de l'Yonne, de l'Ouanne, du Loing, de la Vrille et à l'endroit où la vallée s'élargit le plus, c'est-à-dire dans le Val d'Yonne jusqu'à son confluent avec le Serein et l'Armançon, et sur la première de ces rivières jusqu'en avant de Molay, sur la seconde jusqu'après Villiers-Vineux.

Plusieurs frontières se rejoignent dans cette région et les circonstances politiques devaient modifier la disposition des domaines. Au 1x° siècle, Saint-Germain, monastère royal, étend ses *villae* en direction de Sens et la perte de ces biens se trouve compensée, au XIII° siècle, par un accroissement vers Troyes et Nevers.

Le dispositif initial, tel que semblait le tracer la géographie, fut bouleversé par les prieurés, dont l'existence d'un certain nombre ne peut s'expliquer que par des raisons politiques.

Saint-Germain profita, au 1xe siècle, de sa situation de monastère laïque privilégié; l'effondrement des Carolingiens entraînera celui de la

prospérité de l'abbaye, car aucun abbé laïque ne fut assez fort pour la protéger; la remise à Cluny livra les moines à leurs seules forces et aux luttes du siècle.

Enfin, si la densité des noms de lieux est plus forte dans le noyau central, le nombre des grandes propriétés a diminué.

Le XI^e siècle marque une époque importante dans l'histoire du temporel de Saint-Germain; l'abbé devient seigneur féodal et l'on assiste à l'apparition des prieurés.

APPENDICES

- I. Catalogue des actes concernant Saint-Germain d'Auxerre.
- II. Liste des lieux dépendant de l'abbaye et de leurs principales mentions.
- III. Calques de plans du xVIII^e siècle : directe du prieuré de Saint-Florentin (1785); plan de l'église de Venoy et des lieux adjacents (1778).
- IV. Calques de plans cadastraux de la première moitié du xixº siècle : églises et maisons voisines de Coutarnoux, Diges, Escamps, Héry, Irancy, Molay, Mont-Saint-Sulpice, Moutiers, Ormoy, Perrigny, Saint-Colombesur-Loing, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur, Saints-en-Puisaye, Sommecaise, Villiers-Vineux.
- V. Cartes: Les possessions de Saint-Germain des origines aux sécularisations du VIII^e siècle, jusqu'à la fin du 1x^e siècle, pendant les x^e-xI^e et xII^e-xIII^e siècles.

